

## DIAGNOSTIC DU SCOT - 1<sup>ère</sup> REUNION PUBLIQUE

13 février 2014

### 1. PARTICIPANTS ET OBJECTIFS DE LA REUNION



La réunion s'est déroulée le 13 février 2014 à 18h30 au Carré du Perche à Mortagne-au-Perche.

Les habitants et acteurs du territoire étaient invités à participer à cette première réunion publique dans le cadre de l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Plus de 180 personnes ont participé à cette première réunion d'échanges autour de l'état des lieux et des enjeux du diagnostic permettant à chacun d'émettre des observations sur l'évolution du territoire et sur la dynamique souhaitée.

#### **Intervenants**

Jean Claude LENOIR – *Président du Pays du Perche ornais*

Julie AUBRY – *Directrice du Pays du Perche ornais*

Maxime ROCHELLE – *Chargé de mission aménagement du Pays du Perche ornais*



## 2. INTRODUCTION DE LA REUNION

---

M. LENOIR, Président du Pays du Perche ornais, introduit la réunion en présentant les objectifs relatifs à l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) : construire un projet de territoire à une échelle adaptée et cohérente afin de structurer le développement du Pays du Perche ornais. L'intérêt du SCOT est de mettre en cohérence les politiques publiques liées à l'aménagement du territoire à l'échelle des 7 Communautés de Communes du Perche ornais (*habitat, développement économique, services, équipements, transports, environnement...*) afin de structurer les réflexions et les besoins autour d'un projet commun et partagé. Il ajoute que le SCOT permettra de fixer des règles communes d'aménagements qui seront reprises lors de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux.

M. LENOIR rappelle les délais (2017) et que le Pays a été retenu à l'appel à projets SCOT ruraux de l'Etat.

Une présentation des objectifs du SCOT, de l'état des lieux et des enjeux par thématique est effectuée par M. ROCHELLE.

Cette présentation a été réalisée via une vidéo-projection dont le format pdf est disponible à l'adresse suivante : [www.vivre-dans-le-perche.fr/scot-perche-ornais/](http://www.vivre-dans-le-perche.fr/scot-perche-ornais/)

## 3. SYNTHESE DES ECHANGES

---

### SUITE A LA PRESENTATION SUR LES RESSOURCES ENERGETIQUES

Monsieur le Maire du Theil note que les terrains concernés par le projet de panneaux photovoltaïques au sol sont situés au sein d'une zone d'activités et ne concernent pas de terres agricoles. Ces terrains ne sont plus exploités depuis plusieurs années et il n'y a pas de demandes actuellement pour l'implantation d'entreprises.

- *Le Maire de Saint-Maurice-lès-Charencey, concerné par un projet du même type sur sa commune indique qu'il en est de même sur Saint-Maurice.*
- *La Présidente de la Communauté de Communes du Val d'Huisne explique qu'il ne peut être octroyé de permis de construire pour des panneaux solaires en dehors d'une zone d'activités.*
- *Un participant pense qu'il devrait être interdit d'utiliser des terrains agricoles et des surfaces au sein des zones d'activités alors qu'il existe un important potentiel sur les toitures des bâtiments agricoles notamment.*
- *M. LENOIR précise qu'il y aura la possibilité dans le SCOT de réglementer l'installation de certaines énergies renouvelables.*
- *Le Président du SIRTOM du Perche ornais indique qu'il existe actuellement un projet d'implantation de panneaux solaires sur une partie du centre d'enfouissement technique de Colonard-Corubert (10 ha) qui pourrait générer l'équivalent des besoins de près de 5 000 habitations. La contribution énergétique de ce site à l'autonomie du territoire passe aussi par la valorisation du biogaz issu de la part fermentescible des déchets enfouis qui génère depuis début 2014 de l'électricité grâce à la mise en place d'une turbine de 300 kw (2 000 à 3 000 habitations).*
- *Une personne pose la question de l'ensoleillement du territoire qui semble directement limiter les projets d'implantations de panneaux solaires et pense qu'il serait plus intéressant de valoriser la filière bois-énergie disponible sur le territoire tout en permettant de produire plus durablement.*
- *Il est rejoint par le Maire de Pervençères sur l'intérêt et la compétitivité de la filière bois.*



**L'élaboration du SCOT donnera lieu à des échanges sur les ressources énergétiques et les énergies renouvelables à valoriser, à inciter et celles dont il apparaît légitime de se passer du fait de l'impact négatif qu'elles génèrent sur les paysages ou encore sur le foncier agricole. Le SCOT peut définir le projet de territoire en matière d'énergies et ainsi contribuer à déterminer les espaces appropriés à la production d'énergies renouvelables.**

**Un groupe de travail spécifique sera dédié aux énergies et à la prise en compte de l'environnement ce qui permettra de réaliser une réunion spécifique sur les problématiques liées aux énergies renouvelables et la prise en compte de l'environnement.**

#### **SUITE A LA PRESENTATION SUR LA REPARTITION DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS**

Il est évoqué l'intérêt de travailler sur l'adéquation entre l'offre de logement et de services et la population que le territoire souhaite accueillir afin de faire corrélés par exemple les attentes des jeunes actifs avec les équipements ou services à déployer.

- *M. LENOIR note qu'il s'agit d'une question importante sur les besoins des nouveaux arrivants, notamment des jeunes actifs que le développement des technologies numériques pourrait contribuer à satisfaire.*

Un participant s'interroge sur les moyens permettant de lutter contre la vacance et ainsi remettre sur le marché des logements situés en centre-bourg.

- *M. LENOIR indique que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours sur plusieurs Communautés de Communes permet de contribuer à cet objectif et que l'abaissement récent des plafonds d'éligibilité générera des réhabilitations de logements supplémentaires.*
- *Le Maire de Saint-Julien-sur-Sarthe et Conseiller général évoque la possibilité pour les communes d'acheter des logements à réhabiliter et monter des opérations pour contribuer à lutter contre la vacance.*

Une habitante demande s'il existe actuellement un projet d'aménagement de logements à destination des personnes âgées

- *M. LENOIR remarque qu'une réflexion est menée dans le cadre du SCOT afin d'adapter l'offre et les équipements à destination des seniors.*

Il est évoqué la modification des paysages du Perche durant les vingt dernières années avec une disparition progressive des haies et des herbages.

- *M. LENOIR explique qu'il faudra réfléchir globalement à la préservation des paysages et des milieux naturels dans le cadre du SCOT mais qu'il ne sera pas possible de tout réglementer, notamment les pratiques agricoles sur lesquelles le SCOT n'a pas de prise.*
- *L'association Perche Avenir Environnement s'interroge sur l'articulation des parties constitutives du SCOT afin de contribuer à la préservation des haies.*
- *M. LENOIR indique que les orientations du SCOT iront vraisemblablement en faveur de la protection des haies et qu'il appartiendra au PLU(i) de répondre à cet objectif en répertoriant celles-ci et en classant les plus importantes (biodiversité, paysage...). Il existe de plus une dynamique liée à la plantation de haies soutenue par le Parc Naturel Régional du Perche et la Chambre d'Agriculture qui permet aujourd'hui de maintenir et consolider le linéaire de haies (Après avoir diminué de près de 40 % entre 1950 et 2000, la densité du maillage de haie a augmenté entre 2000 et 2010 pour passer de 5,4 à 5,5 km de haies par km<sup>2</sup> - source PNR du Perche).*



- *Un participant explique qu'au delà d'une modification structurelle des paysages du Perche, il s'agit avant tout d'un problème lié à la faible rentabilité de l'élevage qui entraîne une modification progressive des structures agricoles. Il faudra ainsi soutenir la filière d'élevage pour maintenir la qualité des paysages du Perche ornais.*
- *Le Président du PNR du Perche précise que le Parc poursuit ses programmes de plantation et qu'il faudra concourir dans les documents d'urbanisme à la préservation des haies structurantes pour le territoire.*

**L'élaboration du SCOT permettra de structurer le développement du territoire en définissant une stratégie d'accueil de nouveaux habitants à l'échelle du Perche ornais grâce à une offre structurée et adaptée aux différentes intercommunalités. La réflexion sur la vacance devra nécessairement déboucher sur des objectifs de prise en compte de cette dynamique afin de remettre sur le marché ces logements.**

**La prise en compte des paysages et des espaces naturels, notamment dans le cadre de la Trame Verte et Bleue est un objectif important des SCOT Grenelle qui permettra de fixer un cadre à la protection de l'environnement afin de maintenir ce cadre de vie privilégié et concourir au maintien de la biodiversité.**

**Suite à de nombreux échanges avec les acteurs et la population, M. LENOIR termine brièvement la lecture du support de présentation et indique qu'une seconde réunion publique se tiendra après les élections municipales afin de poursuivre la synthèse du diagnostic et continuer à recueillir les observations ou attentes des participants.**

### **3. POURSUITE DES TRAVAUX**

---

La synthèse du diagnostic sera présentée en comité syndical du Pays le 14 février 2014.

*Mai 2014 - 2<sup>nd</sup>e Réunion publique après les élections municipales afin de poursuivre les échanges engagés*

*Juin 2014 - Rencontre des élus communautaires et inscription au sein des groupes de travail*

*Septembre 2014 - Lancement des ateliers thématiques*

*Printemps 2015 - Présentation du PADD aux personnes publiques associées, aux habitants et aux élus*

